DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
AJOUT DE RAPPORTS COMPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 44/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX– Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents :.M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées

(Absence de Mme PERRY pour ce point)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 5 rapports complémentaires à l'ordre du jour intitulés :

- Décisions modificatives ;
- Mise à disposition d'un agent de la collectivité.
- Restitution d'une compétence optionnelle "Action sociale" exercée par la Communauté de Communes des Vallées du Cristal.
- Création d'un syndicat intercommunal.
- Création tarif – photocopies écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'ajout de ces rapports à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2016
Publication : 01/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 45/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents :.M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.5 SUBVENTIONS

(Absence de Mme PERRY pour ce point).

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport

- Vu l'avis de la commission des finances,
- Vu l'avis de l'Office Municipal des Sports, pour les associations sportives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. FRANCOIS : Président de l'Association de Jumelage BACCARAT – GERNSBACH ; M. Florent MARULAZ : Président de l'Association "Les Amis de Baccarat " ; M. Daniel MOUGIN : Président de l'OMS et M. Martial BANNEROT : Président du Jogging Club, n'ont pas participé au vote).

DECIDE d'attribuer une subvention aux diverses associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2016
Publication : 01/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

ASSOCIATIONS	VOTE
COMITE DE JUMELAGE BACCARAT-GERNSBACH	1 200,00 €
BACCARAT DYNAMIC	1 500,00 €
BACCARAT DEVELOPPEMENT	3 000,00 €
COMITE DES FETES	6 600,00 €
LES AMIS DE BACCARAT	100,00 €
AMICALE CLASSE 65	350,00 €
SOUVENIR Français	300,00 €
PG-CATM	300,00 €
AMC	500,00 €
BIBLIOTHEQUE BACCARAT	1 000,00 €
METAMORPHOSE	1 000,00 €
MUSIQUE d'ENSEMBLE MUNICIPAL	1 500,00 €
La GUERIOTTE	2 500,00 €
ARTISTES AMATEURS	200,00 €
APE COLLEGE	200,00 €
Association Sportive Ecole Gondrecourt	700,00 €
Association Sportive Ecole Primaire Serre	1 300,00 €
Association Sportive Ecole Primaire centre	1 000,00 €
Association Sportive Collège Baccarat	1 000,00 €
BACCARAT PLONGEE	600,00 €
CRISTAL GYM	400,00 €
AB TENNIS DE TABLE	3 200,00 €
CLUB VOSGIEN BACCARAT-RAON	500,00 €
SOCIETE DE PECHE LE BARBEAU	300,00 €
MSM COMPETITION	1 100,00 €
BACHAMOISE GYMNASTIQUE	4 000,00 €
LES CAVALIERS DE BELVITE	800,00 €
SPORTING CLUB DE BACCARAT	8 000,00 €
LA PETANQUE BACHAMOISE	1 300,00 €
SKI CLUB RAON-BACCARAT	2 000,00 €
FIT'NAT	300,00 €
TENNIS CLUB BACCARAT	5 000,00 €
VTT TONIC	1 000,00 €
JOGGING CLUB	1 000,00 €
ASS. NIPPON KEMPO BACCARAT	1 200,00 €
CRISTAL BOXING CLUB	1 900,00 €
OMS	3 000,00 €
OMAC	1 500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	350,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	1 500,00 €
RETRAITES CRISTALLERIE	550,00 €
VMEH (visite des malades MHB)	300,00 €
CONJOINTS SURVIVANTS	350,00 €
RESTO DU COEUR	350,00 €
ADMR	2 300,00 €
RETRAITES ET PERSONNES AGEES BACCARAT	1 200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	350,00 €
CLUB DU 3ème AGE	150,00 €
PAS A PAS AVEC LEILLYA	150,00 €

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N°46/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents :.M. BEGNENE – Mme MARECHAL.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.3 Emprunts

(Absence de Mme PERRY pour ce point)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Par délibération du 29 MARS 2014, le Conseil Municipal a consenti des délégations au Maire, en l'autorisant à réaliser la ou les lignes de trésorerie dont le montant est à préciser soit lors de l'adoption du budget de la collectivité, par délibération séparée, soit par délibération dans le cours de l'année.

Vu l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir en 2016, une ligne de trésorerie dont le montant est arrêté à 500.000 €.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2016
Publication : 01/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

DECISION MODIFICATIVE. VIREMENTS DE CREDITS BUDGET VILLE

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 47/2016 (bis) DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents :.M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.1 Décisions Budgétaires

(Absence de Mme PERRY pour ce point)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les virements de crédits sur le budget Ville, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après:

INVESTISSEMENT	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Section d'investissement – dépenses C/020 « Dépenses imprévues »	40 000 €	- 20 000 €	20 000 €
Section d'investissement dépenses – Opération 550 « Aménagement Terrain Orangerie» Article 2031 « Frais d'étude »	0 €	+ 3 000 €	3 000 €
Section d'investissement dépenses – Opération 300 « Acquisition matériel divers » Article 2188 « Autres immobilisations corporelles »	26.500 €	+10 000 €	36 500 €
Section d'investissement dépenses – Opération 580 « Vidéo Protection » Article 21534 « Réseaux d'électrification »	66 000 €	+ 7 000 €	73 000 €

La section d'Investissement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 655 378 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.
Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2016
Publication : 16/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

PS. Cette délibération annule et remplace la délibération N° 47/2016 portant le numéro d'accusé de réception : 054-215400391-20160530-2016-060-DE

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
DECISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 48/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents :.M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.1 Décisions budgétaires

(arrivée de Mme PERRY)

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE des virements de crédits tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-après en section de fonctionnement et section d'exploitation du Budget annexe de l'Eau.

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2016
Publication : 01/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Budget annexe de l'Eau :

INVESTISSEMENT	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Section d'investissement – dépenses C/020 « Dépenses imprévues »	20 000 €	-5 000 €	15 000 €
Section d'investissement dépenses – Opération 2115 « Acquisition matériel de comptage » Article 21561 »Service de distribution d'eau »	10 594 €	+5 000 €	15 594 €

La section d'investissement reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 378 241.00 €

EXPLOITATION	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Section de fonctionnement – dépenses C/011 « Charges à caractères générales » Article 61521 « Entretien et réparations bâtiments publics »	5 000 €	- 1 200 €	3 800 €
Section de fonctionnement dépenses – C/014 « Atténuations de produits » Article 701249 « Reversement Redevance pour pollution d'origine domestique »	62 500 €	+ 1 200 €	63 700 €

La section d'exploitation reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 489 644.00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2016
Publication : 01/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

DECISION MODIFICATIVE – VIREMENTS DE CREDITS BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N°49:2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents :.M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.1 Décisions budgétaires.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE des virements de crédits tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après en section de fonctionnement du Budget annexe de l'Assainissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160601-2016-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2016
Publication : 01/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

.../...

Budget assainissement :

EXPLOITATION	BP 2016	DECISION MODIFICATIVE	BP 2016 + DECISION MODIFICATIVE
Section de fonctionnement - dépenses C/011 « Charges à caractères générales » Article 617 « Etudes et recherches »	5 000 €	- 1500 €	3 500 €
Section de fonctionnement dépenses – C/014 « Atténuations de produits » Article 706129 « Reversement Redevance pour modernisation des réseaux d'assainissement »	49 500 €	+ 1 500 €	51 000 €

La section d'exploitation reste en équilibre, en dépenses et en recettes, à 495 800.00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160601-2016-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2016
Publication : 01/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 50/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'avis de la Commission des finance,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité
DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- Suppression du poste d'attaché territorial à compter du 01/07/2016 ;
- Suppression du poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à compter du 30/04/2016 ;
- Suppression d'un poste de rédacteur titulaire au 30/06/2016 ;
- Suppression d'un poste de rédacteur contractuel au 30/06/2016;
- Ouverture d'un poste de rédacteur principal 1ère classe à compter du 26/07/2016 ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à compter du 01/05/2016 ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe au 30/05/2016 ;
- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe au 01/07/2016.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AUPRES DU CCAS.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 51/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Yvette COUDRAY, Adjointe aux affaires sociales,

Vu l'avis de la commission des Finances, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition un agent de la ville de BACCARAT, auprès du C.C.A.S.

- Un assistant prévention dans le cadre de ses missions liées aux conditions de travail et à la sécurité des agents auprès du CCAS de BACCARAT lequel sera amené à signer une convention avec la Ville (25 heures/ an).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE AUPRES DE LA CCVC.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 52/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport.

- Considérant l'arrivée d'un agent de la communauté de communes au service comptabilité et dans l'attente de la fusion de la CCVC avec la Communauté de Communes du Lunévillois, il convient de mettre cet agent à la disposition de la CCVC à raison de 7 heures 30 hebdomadaires à compter du 3 Juin 2016 jusqu'au 31 Décembre 2016.

Il est précisé que le taux horaire refacturé à la CCVC sera de 27 € (tarif voté par délibération en date du 11 Avril 2016).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition un Agent de la Ville de BACCARAT auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal aux conditions précisées ci-dessus.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

PARTICIPATION A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION ET RELATIVE A LA MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL TERRITORIAL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 53/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents :.M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. FONCTION PUBLIQUE
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- De l'opportunité pour la collectivité de BACCARAT de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- De l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité/l'établissement public.

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

.../...

Vu l'avis de la Commission des finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de de charger le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut-être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité, Disponibilité d'Office, Invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

- **DIT** que pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.
- **DIT** que ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :
  Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2015.
  Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2016
Publication : 01/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

MODALITES D'ACCOMPLISSEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF DE 1607 HEURES ANNUELLES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 54/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**
Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

4. Fonction publique
4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
Considérant que dans le cadre de la réflexion sur les modalités d'accomplissement des 1 607 heures annuelles à effectuer par les agents de la collectivité, il convient de rappeler le principe de la durée du temps de travail, lequel a été présenté à l'ensemble du personnel communal et soumis à l'avis du comité technique le 23 MAI 2016. Ce principe vaut pour l'ensemble des agents de la collectivité.

Principe de la durée du temps de travail
La durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine (ou 1 607 heures par an), hors heures supplémentaires, dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics (Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001)
Calcul :
365 jours – 104 WE – 25 j CP - 8 j Fériés = 228 jours effectifs * 7 heures = 1 596 heures arrondis à 1 600 heures + 1 j Solidarité (7 heures) ce qui fait : **1 607 heures de travail effectif** par an.
Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, ou bien encore sur la base de 35 heures de travail hebdomadaire. Les collectivités locales ne peuvent donc pas adopter une délibération prévoyant une durée de service annuelle des agents inférieure ou supérieure à 1 607 heures de travail effectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
ACCEPTE le principe de la durée du temps de travail de 1607 heures annuelles tel qu'il est énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.
Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215400391-20160530-2016-067-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – COMPTE HEURES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 55/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMENCLATURE

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que dans un souci de bonne gestion des emplois du temps des agents de la collectivité il est proposé de faire évoluer le compte heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de faire évoluer le compte d'heures des agents de la collectivité selon les modalités suivantes :

- ❑ Montant maximal cumulable : + 70 heures
- ❑ Montant maximal du déficit : - 70 heures

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

AVIS DE LA COLLECTIVITE SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA MANUFACTURE BACCARAT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 56/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. Domaine de compétences par thèmes
8.8 Environnement

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Considérant que par arrêté préfectoral du 16 Mars 2016, une consultation publique d'une durée de quatre semaines a été organisée à la Mairie de BACCARAT, du lundi 18 Avril 2016 au samedi 21 Mai 2016 inclus.

Cette consultation publique portait sur la demande présentée le 06 Août 2015, complétée le 03 Février 2016, par la société MANUFACTURE DE BACCARAT, en vue d'obtenir pour son usine de fabrication de cristal, une dérogation « aux niveaux d'émission associés aux Meilleures Techniques Disponibles (M.T.D.) pour le plomb, contenu dans ses rejets aqueux dans la Meurthe ».

La Manufacture sollicite donc l'autorisation d'un rejet moyen mensuel de plomb dans la Meurthe de 0.6 mg/l en concentration, alors que la valeur associée aux MTD pour le secteur verrier du cristal au plomb est de 0.3 mg/l.

Durant cette consultation, aucune personne n'est venue consulter le dossier technique en Mairie et aucune observation n'a été inscrite sur le registre de consultation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Conformément aux dispositions de l'article R 515-78 du Code de l'Environnement et en tant que Commune concernée, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande de dérogation, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande de dérogation de la MANUFACTURE de BACCARAT.

VOTE :
12 pour.
11 abstentions.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

PROPOSITION DE PERIMETRE DU NOUVEL EPCI DANS LE CADRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 57/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique
5.7 intercommunalité.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion de la communauté de communes du Lunévillois et de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, avec adjonction des communes de Fraimbois, Franconville, Haudonville, Lamath, Magnières, Moyen, Vallois, Vathiménil et Xermaménil issues de la communauté de communes de la Mortagne, et de Rehainviller issue de la communauté de communes du Val de Meurthe, tel que précisé dans l'arrêté préfectoral du 14 Avril 2016.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160523-2016-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

RESTITUTION D'UNE COMPETENCE OPTIONNELLE "ACTION SOCIALE" EXERCEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU CRISTAL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 58/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique
5.7 Intercommunalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport

- Considérant que la Communauté de Communes par délibération en date du 24 mai 2016 a décidé de proposer une modification de ses statuts en restituant aux communes membres les compétences « création, gestion et suivi des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse » et « mise en œuvre d'animations pour le développement d'activités en direction des jeunes »

Monsieur le Maire explique que cette décision s'inscrit dans le processus de fusion prévu par la loi Notre et validée par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Meurthe et Moselle.

En effet, initié par une délibération communautaire en date du 09 février 2016, le rapprochement avec le territoire du Lunévillois s'est formalisé sous deux conditions :

1. Que l'ensemble des communes de la CCVC soient incluses dans le nouveau périmètre : cette première condition dite CCVC est réunie

2. Que les actions Périscolaire, NAP, Petite Enfance, Jeunesse ne soient plus menées par la CCVC au 1er janvier 2017 : cette deuxième condition dite CCL est à réaliser.

Afin de respecter ces engagements, la CCVC propose aux communes de procéder à la restitution de cette compétence optionnelle incluse dans le bloc de compétence statutaire « action sociale ».

Cette compétence exercée par la CCVC est conduite concrètement par la mise en place de plusieurs actions :
- Petite enfance par la gestion de l'équipement Clé des Champs
- Périscolaire
- NAP
- Jeunesse par la gestion directe de CLSH (Baccarat, Reherrey) et le financement des CLSH associatif ou la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, la Communauté de Communes a délibéré favorablement sur cette modification statutaire et l'a notifié aux communes membres.

Monsieur le Maire rappelle que la commune, à compter de cette notification, a trois mois pour se prononcer sur cette modification.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise lors de la création de la Communauté de Communes.

Si cette majorité est acquise, la décision de modification est prise par arrêté du Préfet.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la restitution des compétences « création, gestion et suivi des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse » et « mise en œuvre d'animations pour le développement d'activités en direction des jeunes » aux communes,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts de la CCVC tels que présentés en annexe de la délibération

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20160530-2016-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET
CREATION SYNDICAT INTERCOMMUNAL.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 59/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique
5.2 Fonctionnement des assemblées

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Suite au vote d'une motion de la part de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal souhaitant que l'ensemble des services à la population tel que défini dans la délibération de restitution de la compétence « création, gestion et suivi des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse » le conseil municipal est amené à se positionner sur cette motion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
APPROUVE la création d'un syndicat intercommunal reprenant la compétence « création, gestion et suivi des modes d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse » sous les conditions suivantes :

- La moitié des communes de la CCVC adhèrent à ce syndicat,
- La réparation financière soit faite proportionnellement à la population sans qu'aucune commune n'abonde plus qu'elle ne retouche. La solution souhaitée étant de diminuer de la somme considérée le budget prévisionnel.
- La répartition des sièges soit faite proportionnellement à la population sachant qu'aucune commune ne puisse avoir la majorité et que toutes les communes doivent être représentées.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie conforme,
Le Maire
Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215400391-20160530-2016-072-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

CIMETIERE DE BACCARAT – REPRISE DES SEPULTURES EN TERRAIN COMMUN.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 60/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL -

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9.1 Autres domaines de compétences des communes

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabine TIHA, Conseillère déléguée.

- Considérant que la ville dispose au cimetière de Baccarat, dans le secteur N, conformément à l'article L 2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'un terrain commun destiné à permettre l'inhumation des personnes dépourvues de ressources suffisantes et que la plupart des 124 sépultures existantes dans ce terrain commun, ne sont plus entretenues par les familles des défunts,
- Considérant que, actuellement, la ville ne dispose plus de suffisamment d'espace libre afin de pouvoir respecter le délai réglementaire de rotation de 5 ans sur ce terrain,
- Considérant que les inhumations successives ont conduit à une désorganisation générale dans l'agencement des allées et des sépultures, désorganisation qui ne peut être gérée que par un nouvel agencement de la totalité du terrain commun,
- Vu l'article R 2223-5 du CGCT autorisant les communes à procéder à la reprise des sépultures, 5 ans après l'inhumation du défunt,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le Maire à faire procéder, à compter du 1er MAI 2017, à la reprise systématique de toutes les sépultures du terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration à cette date.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215400391-20160530-2016-079-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/06/2016
Publication : 07/06/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

OBJET

CREATION TARIF – PHOTOCOPIES ECOLES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 24 Mai 2016.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE **BACCARAT**

EXTRAIT N° 61/2016 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

L'an deux mil seize, le trente MAI, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mmes LICHY – VAUDEVILLE - SOMNARD M. COUDRAY – Mmes LAURENT- COSSART - MM. FRANCOIS – MOUGIN – VIRLOUVET – MANGEMATIN - Mme PERRY – M. BANNEROT Mme TIHA –M. MARULAZ.
Excusés ayant donné pouvoir : M. LINDER à Mme COUDRAY – M. STEIMER à Mme CHASSAIN -M. VANOT à M. MOUGIN – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.
Excusés : MM. PREVOT – MOUGEOT.
Absents : M. BEGNENE – Mme MARECHAL.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES
7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,
- Considérant que les écoles publiques sont dotées, depuis la rentrée scolaire 2015/2016, d'un photocopieur pour la réalisation de photocopies liées à l'enseignement.

- Considérant la demande des Directeurs, et en cas de dépassement des volumes autorisés pour l'école, il est proposé la possibilité de réaliser des copies/impressions supplémentaires, moyennant le tarif de 0,025€ TTC pour la copie Noir et 0,050€ TTC pour la copie Couleur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer un tarif pour la réalisation de photocopies pour les écoles, à savoir :
- Copie noir : 0.025 € TTC l'unité
- Copie Couleur : 0.050 € TTC l'unité

DIT que cette tarification pourra être également appliquée pour la réalisation de travaux d'impressions à la demande de l'école privée de Gondrecourt et du Collège.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215400391-20160530-2016-074-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/06/2016
Publication : 07/06/2016
Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX